



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 7 novembre 2022 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la modification de la résolution de dérogation mineure suivante :

** 9760-07-2022 **

Site concerné :

Lot : 2868542
Adresse projetée : 205 rang Saint-Régis Nord
Zone : H-116

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

La demande porte sur une dérogation concernant le lotissement :

- Permettre un lotissement qui créerait deux nouveaux lots dérogoires et ainsi déroger à l'article 29 du Règlement #337-2010 de lotissement. La demande vise à créer deux nouveaux lots dans le but de construire une nouvelle résidence :
 - Un lot d'une superficie de 2 117,2 m² et d'une profondeur de 39,59 m au lieu de 39,92 m
 - Un lot d'une superficie de 1 751,9 m² et d'une profondeur de 21,76
 - Un bâtiment principal existant avec une marge avant de 0,03 m

Le Conseil statuera cette modification à l'occasion de la séance ordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en envoyant un courriel au urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca, en appelant au 450-454-3919 ou en vous présentant à la séance du 7 novembre 2022.

Donné à Saint-Isidore ce 20 octobre 2022.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 20^e jour d'octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour d'octobre 2022